

# Mémoire sur la réforme du mode de scrutin.

**Auteur : André Huot**

Afin de garantir que chaque vote compte et que chaque candidature ait une chance égale de se faire entendre, je propose ce qui suit.

## 1. Campagne électorale.

### a. Autoriser, comme seule visibilité politique :

#### i. Au niveau local :

1. Une part égale de temps d'antenne à chaque candidature. Par exemple 5 minutes.
2. Une part égale d'espace texte à chaque candidature. Par exemple 2000 caractères.

#### ii. Au niveau national :

1. Une part égale de temps d'antenne à chaque parti à laquelle s'ajoute une part de temps d'antenne proportionnelle au nombre de circonscriptions ayant officiellement une candidature. Par exemple : 1 minute par parti + 1 minute par tranche complète de 10% de circonscriptions représentées pour chaque parti.
2. Une part égale d'espace texte à laquelle s'ajoute une part proportionnelle au nombre de circonscriptions ayant officiellement une candidature. Par exemple 200 caractères par parti + 200 caractères par tranche complète de 10% de circonscriptions représentées.

### b. Faire des débats télévisés et web diffusés selon le fonctionnement suivant :

#### i. Au niveau local

1. Accorder une part égale de temps à chaque candidature pour se prononcer sur chacun des sujets. Par exemple 2 minutes par candidature par sujet.
2. Permettre aux spectateurs d'évaluer chaque présentation. Par exemple, un sondage avec une échelle de 0 à 10, 0 étant nul, 10 étant parfait, avec la possibilité d'ajouter un commentaire.
3. Accorder un temps égal à chaque candidature pour poser un nombre égal de questions aux autres candidatures. Par exemple, chaque candidature a droit de poser 3 questions à raison de 20 secondes par question et chaque candidature a 30 secondes pour répondre.
4. Tirer au sort les tours de parole.
5. Accorder un temps de débat sans règles. Par exemple 30 minutes où le débat s'organise librement. Ce serait l'occasion de voir qui réussit le mieux à favoriser la structuration du groupe à partir d'une situation anarchique.

#### ii. Au niveau national

1. Permettre à chaque parti d'avoir une personne le représentant par tranche complète de 30 % des circonscriptions présentant une candidature officielle.
2. Accorder à chaque personne représentant chaque parti une part égale de temps pour se prononcer sur chacun des sujets, le temps serait transférable à l'intérieur d'un même parti. Par exemple 3 minutes par personne où les 3 personnes d'un parti pourraient laisser l'une d'elle prendre les 9 minutes totales.
3. Permettre aux spectateurs d'évaluer chaque présentation. Par exemple, un sondage avec une échelle de 0 à 10, 0 étant nul, 10 étant parfait, avec la possibilité d'ajouter un commentaire.
4. Accorder un temps égal à chaque personne représentant chaque parti pour poser un nombre égal de questions aux autres partis, le temps serait transférable à l'intérieur d'un même parti. Par exemple, chaque personne a droit de poser 2 questions à raison de 15 secondes par question et chaque personne a 30 secondes pour répondre. Un parti ayant 3 représentants pourrait laisser le même poser les 6 questions totales.
5. Tirer au sort les tours de parole.

- c. Envoyer le contenu de l'espace texte à tous les électeurs. C'est le DGE qui assurerait cet envoi en même temps que l'invitation à voter.

## 2. Vote.

- a. Vote électronique ou par téléphone ou en personne en utilisant un NIP envoyé à chaque personne inscrite sur la liste électorale.
- b. Choix d'exercer un vote simple ou complexe. Ce choix pourrait être offert au moment du vote. Pour simplifier, ça pourrait être le vote simple par défaut et le vote complexe si l'électeur le demande.
  - i. Vote simple : L'électeur choisit une candidature dans la liste (système actuel).
  - ii. Vote complexe : L'électeur attribue un pourcentage d'appui aux candidatures de son choix. Le total est ramené à 100% en le pondérant de sorte que l'électeur a une seule voix qu'il aura répartie à sa guise. Un vote électronique faciliterait cette alternative. Par exemple : Un électeur a 6 candidats dans sa liste. Il appuie 100% le premier, 80% le deuxième, 100% le troisième, ne se prononce pas sur le quatrième, appuie le cinquième à 40% et le sixième à 80%. Cela fait un total de 400% alors il faut diviser chaque appui par 4 pour ramener le total à 100%. L'électeur n'aurait pas à s'occuper de cet ajustement. C'est le système qui ferait l'ajustement et attribuerait 0,25 voix au premier ( $100\% \text{ d'appui} / 4 = 25\% = 0,25$ ) et au troisième, 0,2 au deuxième et au sixième, 0 au quatrième et 0,1 au cinquième, ce qui fait bien un total de 1, soit 100%.
  - iii. La part de voix pour chaque vote est additionnée pour chaque candidature. La part est de  $100\% = 1$  pour un vote simple. Elle correspond au pourcentage pondéré pour un vote complexe, par exemple  $25\% = 0,25$ .
- c. Le total obtenu pour chaque candidature correspond à son nombre de voix. Le nombre de voix divisé par le nombre d'électeurs de la circonscription donne la valeur du candidat. Exemple : Pour une circonscription présentant 4 candidatures et ayant 100 000 électeurs où 75 000 électeurs auraient voté, supposons que la candidature A recueille 35 250,65 voix, la candidature B 25 605 voix, la candidature C 12 850,48 voix, la candidature D 1 123,87 voix et que 170 bulletins sont rejetés, on aurait les valeurs suivants :
  - i. Candidature A =  $35\,250,65 / 100\,000 = 0,3525065$ .
  - ii. Candidature B =  $25\,605 / 100\,000 = 0,25605$ .
  - iii. Candidature C =  $12\,850,48 / 100\,000 = 0,1285048$ .
  - iv. Candidature D =  $1\,123,87 / 100\,000 = 0,0112387$ .
  - v. Bulletins rejetés =  $170 / 100\,000 = 0,0017$ .
  - vi. Électeurs n'ayant pas voté =  $100\,000 - 75\,000 = 25\,000$ , donc  $25\,000 / 100\,000 = 0,25$ .
  - vii. Valeur totale pour la circonscription =  $0,3525064 + 0,25605 + 0,1285048 + 0,0112387 = 0,7483$ . Si on additionne à ce total la valeur des bulletins rejetés (0,0017) et la valeur des électeurs n'ayant pas voté (0,25), on obtient un grand total de 1 qui est la valeur maximale pour toute circonscription, ce qui met en évidence que tous les votes comptent et que plus le taux de participation est élevé, plus la circonscription s'assure une représentation maximale.

## 3. Financement des partis.

- a. Financement des particuliers sous forme d'un coût maximum annuel incluant la cotisation. Par exemple 100\$ maximum par personne.
- b. Financement par l'état proportionnel au nombre de membres additionné au nombre de voix obtenues lors de la dernière élection. Par exemple 5\$ par membre et 1\$ par voix.
- c. Bilan financier obligatoire, détaillé et public.

## 4. Assemblée Nationale.

- a. Toutes les séances sont web diffusées en direct et accessible en différé par la suite.
- b. Pour chaque session, chaque candidature a un temps de parole proportionnel à sa valeur obtenue lors du vote. Le calcul se fait ainsi :
  - i. T = Temps total pour la session.

- ii.  $S$  = Somme des valeurs de toutes les candidatures.
- iii.  $V$  = Valeur d'une candidature.
- iv.  $C = V \times T / S$  = Temps d'une candidature. Exemple : Pour une session de 3 mois siégeant 20 jour par mois et 8 heure par jour, on aurait  $T = 3 \times 20 \times 8 \times 60 = 28\ 800$  minutes. Pour un total de 338 circonscription qui auraient une valeur moyenne de 0,7483 par circonscription comme dans l'exemple de vote ci-dessus, on aurait  $S = 338 \times 0,7483 = 252,9254$ .  $T / S = 28\ 800 \text{ minutes} / 252,9254 = 113,867567$ .
  - 1. Candidature A =  $0,3525065 \times 113,867567 = 40,1391$  minutes = 40 min 8 s.
  - 2. Candidature B =  $0,25605 \times 113,867567 = 29,1558$  minutes = 29 min 9 s.
  - 3. Candidature C =  $0,1285048 \times 113,867567 = 14,6325$  minutes = 14 min 38 s.
  - 4. Candidature D =  $0,0112387 \times 113,867567 = 1,2797$  minutes = 1 min 17 s.
- v. Chaque candidature pourrait utiliser son temps d'un seul coup ou le répartir à sa guise sur un calendrier où chaque candidature inscrirait à tour de rôle une plage de temps, l'ordre du tour correspondant à l'ordre décroissant du temps total de chaque candidature. Le temps inscrit serait soustrait à chaque tour et chaque candidature repasserait au calendrier à chaque tour jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus de temps à inscrire. Les candidatures pourraient s'échanger du temps en tout temps à condition d'en informer les responsables de l'assemblée avant que ce soit leur tour. Une mise à jour au calendrier serait également souhaitable. Par exemple, la candidature pourrait réserver 10 minutes le 10 novembre, il lui en resterait 30 et 8 secondes pour les prochains tours. La candidature B pourrait réserver 9 min 9 s le 9 octobre, il lui resterait 20 minutes. La candidature C pourrait opter pour travailler tous ses dossiers pendant la session et présenter le fruit de son travail en un seul bloc le 7 décembre. La candidature D pourrait choisir une plage de disponible le jour même pour utiliser son 1 min 17 afin de porter à l'attention de tous l'idée qui lui tient le plus à coeur en espérant qu'elle fera son chemin et en invitant les personnes intéressées à la contacter pour développer cette idée, ce qui permettrait à d'autres d'effectuer un suivi ultérieurement sur leur propre temps s'ils le veulent.
- c. Chaque décision est soumise au vote électronique de toutes les candidatures et le vote de chacune compte pour sa valeur. En reprenant notre exemple, quand la candidature A vote, son vote vaut 0,3525065 alors que celui de la candidature D vaut 0,0112387. Cela fait en sorte que chaque candidature représente exactement les électeurs selon leur part de vote pour elle.

## 5. Conclusion

- a. À part le vote complexe qui nécessiterait un vote électronique pour fonctionner efficacement, ces changements majeurs pourraient se faire en conservant une bonne part du système actuel puisqu'il s'agit essentiellement de s'assurer d'un partage équitable de la visibilité et d'utiliser les résultats du vote de façon à ce que chaque vote compte réellement, y compris les bulletins annulés et la non participation. En considérant la technologie qui existe déjà, le coût pourrait être relativement faible et le temps de mise en place relativement court. Ça pourrait même être mis à l'essai maintenant, par exemple sur une période d'une semaine, à partir des résultats officiels de la dernière élection. Cela pourrait s'avérer une expérience fort enrichissante à bien des égards et pour bien des personnes et ça rendrait sans doute évident les points forts et les points faibles de ce fonctionnement, ce qui permettrait d'amener les ajustements nécessaires ou de rechercher une meilleure alternative.